

Résolution du XVI^{ème} Congrès

L'indépendance syndicale comme exigence :

Réuni à Auxerre le 21 novembre 2015, le XVI^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de l'Yonne s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du 23^{ème} Congrès Confédéral de Février 2015 à Tours. Il réaffirme son attachement dans la charte d'Amiens et dans l'indépendance syndicale. Le Congrès reconnaît par là l'opposition historique et systémique entre ceux qui travaillent et ceux qui les emploient.

Le Congrès considère que l'indépendance est plus que jamais une condition indispensable à une représentation et une défense des garanties collectives source de droits individuels à l'heure où ceux-ci sont plus que jamais menacés par les contre-réformes sociales. A ce titre, le Congrès rappelle sa condamnation de la loi sur la représentativité qui a pour but de réduire l'expression libre et indépendante en particulier de notre organisation syndicale. Il revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité et condamne la loi dite REBSAMEN relative au « dialogue social et à l'emploi » qui porte atteinte aux institutions représentatives du personnel et aux syndicats, affaiblissant le rôle essentiel des CHSCT et fusionnant les négociations collectives obligatoires.

Le Congrès considère que toute atteinte à l'indépendance syndicale, ne pourrait que conduire au corporatisme totalitaire et liberticide. Le Congrès refuse toute idée d'intégration aux rouages de pouvoir politique ou économique, d'union sacrée quelle qu'elle soit, de syndicalisme rassemblé ou « d'intersyndicale permanente ».

Le rejet de la politique d'austérité

Le Congrès dénonce les politiques d'austérité et de rigueur qu'elles soient de gauche, de droite ou syndicales. Il combat les diktats de réduction des dépenses publiques qui sacrifient les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont pas responsables. Les politiques d'austérité que vivent les salariés depuis des années n'a fait que détruire l'activité économique, la consommation et l'emploi. Elles accentuent les inégalités sociales et conduisent à une augmentation du nombre de travailleurs pauvres et précaires dont notre département fait particulièrement les frais.

Abandon de la politique d'austérité et du pacte de responsabilité gouvernement/patronat

Le combat contre la déréglementation des droits collectifs et individuels

Les politiques d'austérité trouvent leur expression dans toute une série de contre-réformes sociales :

Le Congrès dénonce la politique de déréglementation menée par le Ministre de l'Economie E. MACRON et ses lois éponymes pour la croissance et l'activité. Ce n'est pas en remettant en cause les acquis des salariés et en particulier le repos dominical que la croissance économique repartira. Pour le Congrès, la relance de la consommation des ménages ne peut pas être envisagée sans une relance du pouvoir d'achat, c'est à dire sans une augmentation générale des salaires. La généralisation du travail du dimanche, ce n'est pas permettre à ceux qui le souhaitent de travailler le dimanche pour « gagner plus » mais simplement de légaliser des pratiques condamnées judiciairement et pour lesquelles des employeurs ne souhaitent plus payer d'indemnités. On comprend mieux dans ce contexte la volonté des pouvoirs publics de voir à tout prix le Code du Travail « simplifié », « toiletté »... c'est à dire disparaître.

Le Congrès refuse de voir le Code du Travail, fruit de la résistance des salariés depuis des décennies, remis en question sous le prétexte fallacieux d'une nécessaire adaptation au marché du travail contemporain. Derrière ces manœuvres, il ne s'agit que de satisfaire les organisations patronales en matière d'augmentation de la durée légale du travail et de sa flexibilisation pour toujours plus de profits.

Les plus grandes menaces pèsent actuellement sur les droits collectifs des salariés avec une volonté affichée du gouvernement de remettre en question l'actuelle hiérarchisation des normes, qui verrait l'entreprise devenir le niveau privilégié et dérogoire des droits des salariés.

Le Congrès a contrario réaffirme son attachement indéfectible à défendre les droits collectifs au détriment de prétendus droits individuels qui placeraient le salarié en position d'infériorité dans les négociations avec son employeur.

Le Congrès rappelle par ailleurs sa vive opposition à la réforme prud'homale de la Loi Macron. En effet, ce texte s'attaque au détricotage de tous les fondements de l'institution prud'homale. Le Congrès s'oppose au nouveau mode

de désignation des conseillers prud'homaux (qui supprime les élections prud'homales) et fixe cette dernière en fonction de la mesure de l'audience des organisations (issue de la loi de 2008 sur la représentativité).

Ne touchez pas au Code du Travail !

Le Congrès dénonce par ailleurs au travers du rapport Mettling, sur la « *Transformation numérique et vie au travail* » (rapport complémentaire au rapport Combrexelle sur le Code du Travail), la volonté de promouvoir l'individualisation de la relation sociale et sa régulation à l'échelle de l'entreprise. Pour le Congrès une telle démarche ne peut être qu'une nouvelle source d'inégalités. Toute altération de la hiérarchie des normes dans le Privé aurait son équivalent dans le Public : conventions collectives et statuts nationaux seraient remis en cause, affaiblissant fortement les garanties des salariés et les principes républicains dont l'égalité de droit. Une nouvelle étape est franchie dans la politique de déréglementation qui se propose d'effacer la notion de contrat de travail pour y substituer la notion de « travailleur indépendant », réinstallant comme norme la sous-traitance et la surexploitation des travailleurs à domicile sous payés.

Priorité à l'emploi, avec un vrai contrat de travail, un vrai statut

Refuser la réforme territoriale pour défendre les Services Publics :

La défense des droits collectifs trouve son expression dans l'actuelle mobilisation des enseignants pour la défense d'une école publique, laïque et républicaine et la défense des diplômes nationaux qui sont le garant des droits collectifs des salariés.

Le Congrès apporte son soutien aux Professeurs des Ecoles et des Lycées, Collèges dans leur campagne contre la Loi de refondation de l'école, la réforme des rythmes scolaires et du collège qui n'ont pour objectif que la liquidation des statuts particuliers des enseignants et la mise sous tutelle de l'école par les collectivités territoriales. Ces contre-réformes en accentuant l'autonomie des établissements vont créer des écoles inégalitaires contraires aux principes fondateurs de l'école républicaine.

Abrogation de la Loi de refondation de l'école Abrogation de la réforme des rythmes scolaires Abrogation de la réforme du collège

Autre versant de la politique d'austérité du gouvernement, les négociations concernant l'Avenir de la Fonction Publique (AFP) sur la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR). Les parties signataires de cet accord n'ont pas réussi à représenter 50% des personnels, l'accord est donc devenu nul et non avenu.

Pour autant, faisant fi des accords de Bercy que Force Ouvrière n'a pas signés, niant ainsi le principe des accords majoritaires dans la Fonction Publique ; le Premier Ministre a décidé de manière unilatérale d'appliquer ce protocole imposant ainsi un 49-3 du dialogue social. Cet accord rejeté par Force Ouvrière est autant de mesures de dislocation du statut général de la Fonction Publique, de tous les statuts particuliers et des garanties statutaires des trois versants de la Fonction Publique pour accompagner la territorialisation de l'État dans le cadre des 13 grandes régions de la Loi NOTRe.

Autant de mesure pour permettre la mise en application de la Réforme territoriale dont l'article 10 prévoit que « *le Préfet de Région peut, pour la mise en œuvre des politiques publiques, et afin de tenir compte des spécificités locales proposer de déroger aux règles fixées par les décrets relatifs à l'organisation des services déconcentrés de l'État et à la répartition des missions entre ces services* »

C'est le pendant, dans la Fonction Publique, de la Loi Macron contre le Code du Travail dans le Privé.

Mobilité, casse du statut, allongement des carrières et baisse effective des rémunérations :

Pour FO c'est non !

Le Congrès rappelle son attachement indéfectible à la grille unique ainsi qu'aux principes suivants :

A diplôme égal, grille équivalente.

Augmentation générale de la valeur du point d'indice.

Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8 % et 50 points d'indice supplémentaires pour tous (200 € mensuels)

Le Congrès dénonce le processus de réforme territoriale au travers de la Loi NOTRe que le gouvernement fait passer au forceps malgré le rejet de l'ensemble des organisations syndicales lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de mai dernier. En organisant par fusion la création de 13 super régions, le gouvernement entend réduire les directions et les services déconcentrés de l'État et ainsi supprimer des milliers de postes en diminuant la présence des Services Publics dans les départements ruraux notamment, le gouvernement met ainsi en péril l'égalité républicaine de traitement des usagers.

Cette réforme territoriale obscurcit l'avenir des structures départementales qui se voient privées de la « clause de compétence générale » acquise depuis 1871 ! Les conséquences pour les personnels du département outre les réductions d'effectifs sont prévisibles : remises en cause des carrières, des congés, de l'action sociale...et comme il se doit des droits syndicaux. Mise en péril aussi de la représentation syndicale au niveau local dont on ne peut encore évaluer précisément les impacts pour Force Ouvrière dans notre département mais dont on peut craindre une importante restructuration dans les instances et organismes de concertation à tous les niveaux et qui nécessitera dans les semaines à venir la plus grande vigilance de notre organisation.

Abrogation de la Loi NOTRe

Défense de la Sécurité Sociale et des services de santé

Le Congrès apporte son soutien à Force Ouvrière dans sa décision de voter contre le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2016 dont les objectifs sont une baisse massive du coût du travail et des dépenses publiques, afin de financer sur 2014-2017 les 50 milliards du pacte de responsabilité. Bras armés de la politique d'austérité, la PLFSS et la Loi Touraine organisent le déplacement de la Sécurité Sociale vers les mutuelles privées.

Par ailleurs la PLFSS remet en cause gravement l'organisation actuelle de la Sécurité Sociale ce qui est inacceptable. A quelques jours de la célébration des 70 ans de la Sécurité Sociale, le Congrès réaffirme son attachement et sa mobilisation pour défendre le modèle d'organisation de la protection sociale de 1945.

Le Congrès apporte son soutien à la mobilisation des hospitaliers et des médecins contre la Loi TOURAINE. En effet, ce projet de loi menace les hôpitaux publics, réduisant l'offre de soins et instaurant un service au public différent d'un territoire à l'autre. L'essentiel du projet de loi « Santé » porte sur l'instauration d'un « service territorial de santé au public ». C'est à dire un service « au » public qui peut être aussi bien assuré par le secteur public que par le secteur privé. D'ailleurs, la loi prévoit la possibilité de « mutualiser, pour une période pluriannuelle, des financements provenant de sources différentes ».

Cela se fera sous le « pilotage » des ARS (Agences Régionales de Santé), dont le projet de loi renforce l'autorité, avec pour objectif de développer la prise en charge ambulatoire et l'hospitalisation à domicile. En d'autres termes, c'est la fermeture de dizaines de milliers de lits supplémentaires et l'existence de nombreux hôpitaux publics qui sont posées.

Retrait du projet de Loi Santé de MARISOL TOURAINE

Défense de la retraite

Devant la politique du gouvernement néfaste aux personnes retraitées et pensionnées, le Congrès réaffirme que ceux-ci ne doivent pas être les sacrifiés des politiques d'austérité. Devant la poursuite du gouvernement actuel de partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites, la baisse continue de leur pouvoir d'achat, le Congrès réaffirme l'indispensable mobilisation des salariés pour l'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités et pensionnés, ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat. Aucune pension et retraite ne doit être inférieure au SMIC pour une carrière complète.

Pour le Congrès la revendication demeure pour une retraite à taux plein dans le Public comme dans le Privé après 37,5 annuités de cotisation et un âge légal de départ à 60 ans.

Le Congrès reprend à son compte les prises de position de la CGT FO dénonçant l'accord AGIRC-ARRCO concernant les retraites complémentaires. Celui ci est inacceptable. En effet cet accord recule de 62 à 63 ans l'âge permettant de bénéficier de la pension complémentaire à taux plein. Les efforts demandés ne permettront pas

d'équilibrer les finances du régime (8,6 milliards d'euros au lieu des 12,7 milliards nécessaires en 2030 et pèseront à 90% sur les actifs et les retraités car le gouvernement s'est engagé à compenser la part patronale. Cet accord ouvre par ailleurs la voie, après les élections présidentielles, à un recul pour tous (Privé et Public) de l'âge légal ou à une augmentation de la durée de cotisation.

Abandon du dernier accord AGIRC-ARRCO

Développement et syndicalisation

L'ensemble des mobilisations syndicales auxquelles les salariés et Force Ouvrière vont devoir faire face soulignent plus que jamais la nécessité pour notre organisation départementale de se développer afin d'être à la hauteur des tâches qui nous attendent. Les syndicats Force Ouvrière du Public et du Privé et leur Union Départementale doivent absolument se renforcer pour peser encore plus qu'actuellement dans les négociations institutionnelles, dans les unités de productions, les services et dans la rue si cela est nécessaire. Devant l'ampleur des mesures antisociales, il est de la responsabilité de Force Ouvrière de préparer et d'organiser la mobilisation interprofessionnelle des salariés jusqu'à la satisfaction de l'ensemble des revendications.

C'est avec cet objectif que le congrès invite la Commission Exécutive et le Bureau à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires pour mener une vaste campagne de syndicalisation Force Ouvrière dans notre département.

A ce titre le Congrès reprend à son compte la campagne organisée par la Confédération en direction des jeunes salariés. «(...) pour garantir au quotidien, dans l'action Force Ouvrière sur le terrain, une meilleure prise en compte des enjeux de la jeunesse, une population qui connaît aujourd'hui une situation toute particulière en matière d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux et de parcours professionnel. »

Le Congrès s'inscrit dans le mot d'ordre de la Confédération « Objectif +10% », dont le but est d'amener toujours plus de jeunes et de salariés à connaître le syndicalisme et Force Ouvrière.

De la même manière, le Congrès invite la Commission Exécutive et le Bureau à tout mettre en œuvre pour faire de la campagne autour des élections dans les TPE une réussite et un tremplin vers la syndicalisation Force Ouvrière dans ces structures. Rappelons que les résultats de ces élections professionnelles influenceront sur la représentativité de Force Ouvrière au niveau départemental.

Le Congrès invite par ailleurs la Commission Exécutive et son Bureau à renforcer sa communication en direction des différents syndicats FO du département sur les interventions de l'organisation dans les secteurs d'activité où nous sommes représentés. Il invite les syndicats à largement diffuser auprès de leurs adhérents le bulletin trimestriel de l'U.D. et à faire connaître son site internet.

Si la syndicalisation doit être une de nos priorités, la formation des adhérents FO doit en être une seconde. Le Congrès invite les syndicats FO du département à inciter leurs adhérents à s'inscrire dans les stages de formation syndicale proposés par l'U.D. en partenariat avec le CFMS.

**Plus d'adhérents Force Ouvrière
Pour plus de militants Force Ouvrière
Pour la satisfaction des revendications
Vive la CGT Force Ouvrière !**

Adoptée à l'unanimité lors du Congrès du 21 novembre 2015.